



Travail du Dimanche - Travail de Nuit

Dans son projet de loi sur l'activité économique, le Ministre de l'économie, Emmanuel MACRON, prévoit de libéraliser encore plus les ouvertures des commerces le dimanche et la nuit.

Les magasins non alimentaires pourraient ouvrir cinq dimanches par an sur simple demande et jusqu'à 12 dimanches par an au total (au lieu de 5 maximum aujourd'hui). Le projet prévoit également l'aménagement de zone d'autorisation d'ouverture dominicale avec un critère nouveau de « potentiel économique », la création de zones touristiques de « dimension internationale », l'ouverture nocturne dans ces zones et l'ouverture dominicale dans les gares.

Les arguments avancés sont les créations d'emploi, de croissance, la relance du tourisme, avec comme « contreparties » le volontariat et la majoration.

Création d'emplois ?

Alors que les magasins du commerce sont de plus en plus ouverts à la clientèle (dimanche, jour férié, élargissement des amplitudes horaires) les effectifs ne cessent de diminuer. Les magasins n'embauchent pas, ils repartissent leur effectif : moins en semaine pour en ajouter le dimanche, moins le matin pour en ajouter la nuit.

Par contre, les commerces indépendants des centres villes, qui emploient des salariés, ne pourraient pas suivre financièrement contrairement aux grands groupes, ce qui impliquera, à terme, des pertes d'emplois.

Création de chiffre d'affaires supplémentaire ?

Quand on a 50€ à dépenser, peu importe le jour où l'on achète, notre budget n'augmente pas !

Le PDG de Bricorama a récemment déclaré que l'ouverture des dimanches dans le bricolage ne leur a pas amené plus de clients, ni plus de chiffre d'affaires.

Les touristes viendraient plus et donc dépenseraient plus ?

Ce que l'on constate, c'est que les touristes viennent faire leur achat tôt le matin, voire en début d'après-midi, pour pouvoir après visiter la capitale, aller au restaurant, voir un spectacle... Imaginons qu'ils viennent le dimanche ou en soirée : l'argent dépensé dans le commerce ne le serait plus dans les autres secteurs d'activités. Donc à part prendre les parts de marché aux autres, cela ne créera pas de richesse supplémentaire.

Volontariat et majoration ?

Les majorations sont exclues pour les entreprises de moins de 11 salariés et le volontariat ne s'applique pas aux zones touristiques. De plus, qui peut croire qu'à long terme le MEDEF, qui nous ressasse en permanence le soi-disant « coût du travail », acceptera que le travail dominical ou de nuit soit durablement payé double, sauf à réduire les effectifs ou reporter les coûts sur le consommateur ?

Le gouvernement, par la voie de son Ministre de l'économie, ne répond en rien à l'intérêt de la France, de ses citoyens, de ses travailleurs. Mais il répond aux lobbies patronaux : généralisation des ouvertures des magasins 7/7 et 24h/24, déréglementation du temps de travail revendiquée par le Medef. Aujourd'hui, ce sont déjà les pharmacies, les bibliothèques, les musées, les piscines.... Demain, ce seront les banques, les crèches... qui suivront.

Voilà pourquoi la CGT est opposée à l'ouverture des commerces le dimanche et la nuit.

Voilà pourquoi la CGT et de nombreuses autres organisations appellent à une grande manifestation parisienne, le 14 novembre à 11H, qui partira des Grands Magasins du Boulevard Haussmann.

Paris, le 4 novembre 2014